Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ORLEANS

44 RUE DE LA BRETONNERIE - BP 92015
45010 ORLEANS CEDEX 1
SERVICE SOCIETES 02.38.78.07.18 / 02.38.78.07.20
SERVICE COMMERCANTS 02.38.78.07.16 - MINITEL 08.36.29.11.11

R E C E P I S S E D E D E P O T

FRANCE FORMALITES

3 BOULEVARD DU PALAIS

75180 PARIS CEDEX 04

V/REF :
N/REF : 86 B 384 / A-4798

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 31/12/2002, SOUS LE NUMERO A-4798,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 22/02/2002

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
CIRETEC
SOCIETE ANONYME
ZONE D'ACTIVITE DE SAINT AY
45130 MEUNG SUR LOIRE

R.C.S ORLEANS 338 731 326 (86 B 384)

LE GREFFIER

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

Société anonyme
"CIRETEC"
Capital : 152 449,02 Euros
Siège social : Zone d'Activités
SAINT-AY (Loiret)
R.C.S. ORLEANS B 338 731 326
(Numéro de gestion : 86 B 384)

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
EN DATE DU 22 FEVRIER 2002

L'an deux mil deux
Et le vingt-deux février,
A onze heures,

Une assemblée générale ordinaire s'est réunie extraordinairement, au siège social, sur la convocation des deux Administrateurs restant en fonction.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Louis CALVET, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Eric JEANTEUR, représentant légal de la société par actions simplifiée "CIRCUITS IMPRIMES ET REALISATIONS ELECTRONIQUES" (C.I.R.E.), anciennement dénommée "CIRRUS FINANCE", et Monsieur Claude BOULAY, les deux membres de l'assemblée présents et acceptants représentant le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Michèle OLLIVIER est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que huit actionnaires possédant dix mille actions, soit la totalité des actions composant le capital social, sont présents ou représentés.

L'assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Le CABINET VIZZAVONA, société Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, avait fait savoir qu'il ne pourrait déléguer de représentant à l'assemblée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de la société,

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux comptes,

- la feuille de présence à l'assemblée,

- le rapport des Administrateurs en fonction,

- le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée,

- la liste des actionnaires.

Monsieur le Président rappelle que les renseignements et documents prévus par les articles L.225-115 et L.225-116 du Code de Commerce et par l'article 135 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des actionnaires qui ont pu en prendre connaissance ou en recevoir copie dans les conditions et délais prévus par les articles 138 et 139 dudit décret.

L'assemblée donne acte de ces déclarations à son Président.

o
o o

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'un nouvel Administrateur suite à la fusion par absorption de la société "C.I.R.E." par la société "CIRRUS FINANCE" ;**

- **Pouvoirs en vue des formalités.**

o
o o

Puis Monsieur le Président donne lecture du rapport des Administrateurs restant en fonction.

La discussion ayant été déclarée ouverte, diverses observations sont échangées.

Puis, plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions présentées par les Administrateurs restant en fonction.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, constate que la société "C.I.R.E" a été absorbée par la société "CIRRUS FINANCE" lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 décembre 2001 et, qu'en raison de la transmission à titre universel opérée par la fusion et la disparition de la société "C.I.R.E", absorbée, le poste d'Administrateur de cette dernière est désormais vacant.

Elle décide de nommer aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de la société "C.I.R.E.", la société "CIRRUS FINANCE", nouvellement dénommée "CIRCUITS IMPRIMES ET REALISATIONS ELECTRONIQUES" (C.I.R.E.), dont le siège social est fixé à BELLEGARDE (Loiret), Zone Industrielle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTARGIS sous le numéro B 342 638 012, pour la durée restant à courir du mandat de l'ancienne société "C.I.R.E." absorbée, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2007.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Eric JEANTEUR, ès-qualités, présent à la réunion déclare que la société "CIRCUITS IMPRIMES ET REALISATIONS ELECTRONIQUES" (C.I.R.E.) n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de l'empêcher d'exercer les fonctions d'Administrateur de la société et qu'en conséquence, elle accepte sa nomination.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer toutes formalités légales et d'acquitter, pour le compte de la société, les frais afférents à ces formalités.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

o
o o

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

Monsieur Jean-Louis CALVET

LES SCRUTATEURS

Monsieur Eric JEANTEUR

Monsieur Claude BOULAY

LE SECRETAIRE

Madame Michèle OLLIVIER

Société anonyme
"CIRETEC"
Capital : 152 449,02 Euros
Siège social : Zone d'Activités
SAINT-AY (Loiret)
R.C.S. ORLEANS B 338 731 326
(Numéro de gestion : 86 B 384)

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration
Société "CIRETEC"
Zone d'Activités
45130 SAINT-AY

Le 22 février 2002

Monsieur le Président,

Suite à la fusion par absorption de la société "C.I.R.E." par la société "CIRRUS FINANCE" et à la transmission à titre universel consécutive, notre société "CIRRUS FINANCE", nouvellement dénommée "C.I.R.E.", a été nommée aux fonctions d'Administrateur de votre société par assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date de ce jour.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, j'ai l'honneur, par la présente, de vous faire savoir que Monsieur Claude BOULAY, demeurant à QUIERS SUR BEZONDE (Loiret), 29, rue des Estivaux, assurera la représentation permanente de la société "CIRRUS FINANCE", nouvellement dénommée "C.I.R.E.", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTARGIS sous le numéro B 342 638 012, au sein du Conseil d'Administration de votre société.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

LE PRESIDENT

Monsieur Eric JEANTEUR

